



1913-2013 • 100 ANS DE PASSION
FEDERATION FRANÇAISE DE MOTOCYCLISME



CHAMPIONNAT DE FRANCE

FFM MOTOCROSS ELITE

www.ffmoto.org

INTER MX1 - MX2

Date de début : 23/03 Date de fin : 24/03/2013 N° d'inscription FFM : 814
 Lieu : RONAGNE (35)
 Moto-Club : de RONAGNE N° d'affiliation : 0701
 Nom de l'Organisateur Technique : M. Jean-Pierre Villehuc
 Adresse : "Parjure" 35125 RONAGNE
 e-mail : contact@motoclub-ronagne.com Téléphone : 02 99 96 83 70
 Site Internet : motoclub-ronagne.com

ARTICLE 1 - ASSURANCE

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

ARTICLE 2 - OFFICIELS

Directeur de course *Philippe Léon LUYET* Licence N° *016 002*
 Délégué FFM (Président du Jury) Licence N°
 1er Membre du Jury Licence N°
 2ème Membre du Jury Licence N°
 Commissaire technique responsable *ex LUYET* Licence N°
 Responsable du chronométrage Licence N°
 Responsable du parc coureurs Licence N°

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Membres du Jury, Commissaires techniques, Chronomètres, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexé au présent règlement.

ARTICLE 3 - CATEGORIES

Elite Inter MX1 :

Age 15 ans minimum
 Licences NCA / Inter / Inter Jeune
 Cylindrée Classes 3 & 4
 Plaques Numéro noir sur fond blanc

Elite Inter MX2 :

Age 15 ans minimum
 Licences NCA / Inter / Inter Jeune
 Cylindrée Classe 2
 Plaques Numéro blanc sur fond noir

Les pilotes étrangers ne répondant pas aux modalités de l'article 1 des règles particulières du Championnat de France Elite Inter MX1 - MX2 figureront toutefois au classement "MX INTERNATIONNAUX DE FRANCE" et bénéficieront de l'ensemble des primes prévues à l'article 6 du présent règlement (primes de qualification, primes d'arrivée par manche et primes de fin de Championnat).

Prix d'arrivée :

Chaque coureur qualifié percevra une prime de qualification de 100 € augmentée des primes ci-dessous

Place	Primes	Place	Primes	Place	Primes	Place	Primes
1er	M : 1 000 € / SF : 1 000 €	6e	M : 300 € / SF : 450 €	11e	M : 100 € / SF : 200 €	16e	M : 50 € / SF : 100 €
2e	M : 800 € / SF : 800 €	7e	M : 250 € / SF : 400 €	12e	M : 100 € / SF : 150 €	17e	M : 50 € / SF : 100 €
3e	M : 600 € / SF : 700 €	8e	M : 200 € / SF : 350 €	13e	M : 100 € / SF : 100 €	18e	M : 50 € / SF : 100 €
4e	M : 500 € / SF : 600 €	9e	M : 150 € / SF : 300 €	14e	M : 100 € / SF : 100 €	19e	M : 50 € / SF : 100 €
5e	M : 400 € / SF : 500 €	10e	M : 150 € / SF : 250 €	15e	M : 100 € / SF : 100 €	20e	M : 50 € / SF : 100 €



ARTICLE 4 - CONTROLES ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES

Contrôles administratifs :

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter sa licence FFM de la saison en cours ainsi que son CASM.

Contrôles techniques :

Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motorcycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

Pour toute autre anomalie constatée lors de ces contrôles, le Commissaire techniques responsable doit en avertir le Directeur de course et établir puis signer, sous leur propre responsabilité, un rapport qu'il doit remettre au Jury.

ARTICLE 5 - RECLAMATIONS

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite un démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 €. Cette somme sera remboursée si la réclamation est reconnue fondée.

ARTICLE 6 - MEDICALISATION DE LA MANIFESTATION

Médecin responsable médical *Docteur Sébastien DAVID*
 Nombre de secouristes *12* Nombre d'ambulances *2*
 Hôpital le plus proche *RUGOISE (35)* Temps de trajet (en mn) *de 10 minutes*

ARTICLE 7 - PRESENTATION DU SITE DE PRATIQUE

Accès

Nom du circuit *Circuit de Vallée de Thouar*
 Ville la plus proche *Roubaque*
 Coordonnées GPS

Le plan d'accès au site est annexé au présent règlement.

Caractéristiques

Longueur *1900* Largeur minimum *8*
 Largeur de la grille de départ *3.50* Longueur de la ligne droite de départ
 Nombre de poste de Commissaires de piste *36*

La capacité correspond au nombre de véhicules autorisés à rouler en simultané sur le circuit.

Capacité en essais *44* Motos
 Capacité en manche *44* Motos

Le plan du site de pratique est annexé au présent règlement.

<p>VISA CLUB Date : le <i>31 janvier 2013</i> Signature : <i>[Signature]</i> MOTO CLUB ROMAGNE 35138 ROMAGNE Tél : 99 98 83 70</p>	<p>VISA LIGUE Date : le <i>04 FEV. 2013</i> Signature : <i>[Signature]</i> LIGUE MOTOCYCLISTE REGIONALE DE BRETAGNE Secrétariat : 35 (20) Rue de St Malo - BP 10 Tél. : 02 99 46 26 59 - Fax : 02 99 46 26 59 mail : ligue.moto.bretagne@wanadoo.fr SIRET 319 397 364</p>	<p>VISA FFM N°1310222 Date : le <i>18/03/2013</i> </p>
--	---	--



1913-2013 • 100 ANS DE PASSION
FEDERATION FRANÇAISE DE MOTOCYCLISME



FEDERATION FRANÇAISE DE MOTOCYCLISME

FFM MOTOCROSS

www.ffmoto.org

SOLO/SIDE-CAR/QUAD

Date de début : **23/03/2013** Date de fin : **23/03/2013** N° d'inscription FFM : **814**

Lieu : **ROMAGNE (35)**

Moto-Club : **Moto Club de Romagné** N° d'affiliation : **0781**

Nom de l'Organisateur Technique : **Monsieur Jean-Pierre VILLERBUE**

Adresse : **Parjuré - 35133 ROMAGNE**

e-mail : **contact@motoclub-romagne.com** Téléphone : **02.99.98.83.70**

Site Internet : **www.motoclub-romagne.com**

ARTICLE 1 - ASSURANCE

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

ARTICLE 2 - OFFICIELS

Selon la réglementation en vigueur dans la Ligue, le Jury d'une compétition motocycliste peut être formé soit d'un organe collégial composé d'un Président et de deux Membres, soit d'une personne unique dénommée Arbitre.

Directeur de course	Monsieur Léon LOUVEL	Licence N° 016002
Président du Jury ou Arbitre	(en cours)	Licence N°
1er Membre du Jury	(en cours)	Licence N°
2ème Membre du Jury	(en cours)	Licence N°
Commissaire technique responsable	Monsieur André CHAUSSE	Licence N° 105244
Responsable du chronométrage	Madame Eliane SEGOUIN	Licence N° 221341

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Membres du Jury, Commissaires techniques, Chronometreurs, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexé au présent règlement.

ARTICLE 3 - CATEGORIES

Nom	Description (âge, type de véhicule, licences, tarifs...)
Mini cross	à partir de 6 ans
65cc	à partir de 7 ans
85cc	à partir de 9 ans
Minimes-cadets	à partir de 13 ans
Trophée club	licences NCA et NCB
Trophée KTM	licences NCA et NCB

Engagements :

Site Internet

Contact

Adresse

Téléphone e-mail

Chronométrage :

Location de transpondeurs **Oui**

Tarif de location **10 €**

Cauton **200 €**





ARTICLE 4 - CONTROLES ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES

Licences à la journée :

Des licences à la journée (LA) seront délivrées au tarif en vigueur aux concurrents non licenciés à la FFM désireux de participer à la manifestation : oui non

Dans le cas où les licences à la journée sont délivrées, les participants devront également présenter un certificat médical de non contre indication à la pratique du sport motocycliste en compétition de moins d'un an.

Contrôles administratifs :

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter sa licence FFM de la saison en cours ainsi que son CASM (ou Guidon d'Or, Argent ou Bronze selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition). Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou l'UEM autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de l'UEM.

Contrôles techniques :

Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motorcycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

Pour toute autre anomalie constatée lors de ces contrôles, le Commissaire techniques responsable doit en avertir le Directeur de course et établir puis signer, sous leur propre responsabilité, un rapport qu'il doit remettre au jury.

ARTICLE 5 - RECLAMATIONS

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €, Dans le cas où la réclamation nécessite un démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 €. Cette somme sera remboursée si la réclamation est reconnue fondée.

ARTICLE 6 - MEDICALISATION DE LA MANIFESTATION

Medecin responsable médical **Docteur Sébastien DAVID**

Nombre de secouristes **12**

Nombre d'ambulances

Hôpital le plus proche

Temps de trajet (en mn)

ARTICLE 7 - PRESENTATION DU SITE DE PRATIQUE

Accès

Nom du circuit . . . **Circuit de Vallée de l'Ouche**

Ville la plus proche . . . **Langres**

Coordonnées GPS

Le plan d'accès au site est annexé au présent règlement.

Caractéristiques

Longueur . . . **4950**

Largeur minimum . . . **8 m**

Largeur de la grille de départ

Longueur de la ligne droite de départ

Nombre de poste de Commissaires de piste . . . **36**

La capacité correspond au nombre de véhicules autorisés à rouler en simultané sur le circuit.

Capacité en essais . . . **42** . . . Pour les motos Pour les quads ou side-cars

Capacité en manche . . . **42** . . . Pour les motos Pour les quads ou side-cars

Le plan du site de pratique est annexé au présent règlement.

<p>VISA CLUB Date : le 7 Mars 2013 Signature : </p> <p>MOTO CLUB 35133 ROMAGNE Tel 99 88 83 70</p>	<p>VISA LIGUE Date : le 11 MARS 2013 Signature : </p>	<p>VISA FFM N°1310222 Date : le 18/03/2013 Signature : </p> <p>FEDERATION FRANÇAISE DE MOTOCYCLISME 74 AV. CHATELAIN 75017 PARIS 01 48 25 71 00</p>
---	---	--

Romagné (35)- Circuit des Vallées de Thouru



Samedi 23 mars 2013

- 8h45-9h00 Essai libre Trophée KTM (15 minutes)
 - 9h05-9h20 Essai Championnat de Bretagne M/C (15 minutes)
 - 9h25-9h40 Essai Trophée AXA Montigné-Naudin (12 mn)
 - 9h45-9h55 Entraînement KID 50cc (10 minutes)
 - 10h00-10h10 Entraînement KID 65 cc (10 minutes)
 - 10h15-10h25 Entraînement KID 85 cc (10 minutes)
 - 10h30-10h45 Essai libre Trophée KTM (15 minutes)
 - 10h50-11h10 Chrono Championnat de Bretagne M/C (17 minutes)
 - 11h15-11h25 Entraînement KID 50cc (10 minutes)
 - 11h30- 11h40 Entraînement KID 65cc (10 minutes)
 - 11h45-11h55 Entraînement KID 85cc (10 minutes)
 - 12h00-12h15 Chrono Trophée KTM (15 minutes)
-
- 13h00-13h20 1^{ère} manche Trophée AXA Montigné-Naudin (12mn + 1 tour)
 - 13h25-13h45 1^{ère} manche Championnat de Bretagne M/C (15 minutes + 1 tour)
 - 13h50-14h10 1^{ère} manche Trophée KTM (15 minutes)
 - 14h15-14h25 1^{ère} manche KID 50cc (10 minutes)
 - 14h30-14h45 1^{ère} manche KID 65cc (10 minutes + 1 tour)
 - 14h50-15h05 1^{ère} manche KID 85cc (10 minutes + 1 tour)
 - 15h10-15h25 2^{ème} manche Trophée AXA Montigné-Naudin (12mn + 1 tour)
 - 15h30-15h45 2^{ème} manche Championnat de Bretagne M/C (15 minutes + 1 tour)
 - 15h50-16h10 2^{ème} manche Trophée KTM (15 minutes + 1 tour)
 - 16h15-16h25 2^{ème} manche KID 50cc (10 minutes)
 - 16h30- 16h45 2^{ème} manche KID 65cc (10 minutes + 1 tour)
 - 16h50 à 17h05 2^{ème} manche KID 85cc (10 minutes + 1 tour)
 - 17h10-17h30 3^{ème} manche Trophée KTM (15 minutes + 1 tour)
 - 17h35-17h55 3^{ème} manche Championnat de Bretagne M/C (15 minutes + 1 tour)
 - 18h00 Podiums Kids + Trophée AXA Montigné Naudin + Trophée KTM + Championnat de Bretagne M/C et fermeture du circuit



Romagné (35)- Circuit des Vallées de Thourou



Dimanche 24 mars 2013

- 8h00 Mise en place sécurité
- 8h15-8h35 Essais libre MX2 groupe A (20 minutes)
- 8h40-9h00 Essais libre MX2 groupe B (20 minutes)
- 9h05-9h25 Essais libre MX1 groupe A (20 minutes)
- 9h30-9h50 Essais libre MX1 groupe A (20 minutes)

Pause

- 10h00-10h30 Essais chrono qualifs MX2 groupe A (20 minutes)
Test de départ MX2 groupe A (5 minutes)
- 10h 35-11h05 Essais chrono qualifs MX2 groupe B (20 minutes)
Test de départ MX2 groupe B (5 minutes)
- 11h10-11h40 Essais chrono qualifs MX1 groupe A (20 minutes)
Test de départ MX1 groupe A (5 minutes)
- 11h45-12h15 Essais chrono qualifs MX1 groupe B (20 minutes)
Test de départ MX1 groupe B (5 minutes)

Pause déjeuner

- 12h00 Séances de dédicaces Mx2
- 13h00 Séances de dédicaces Mx1

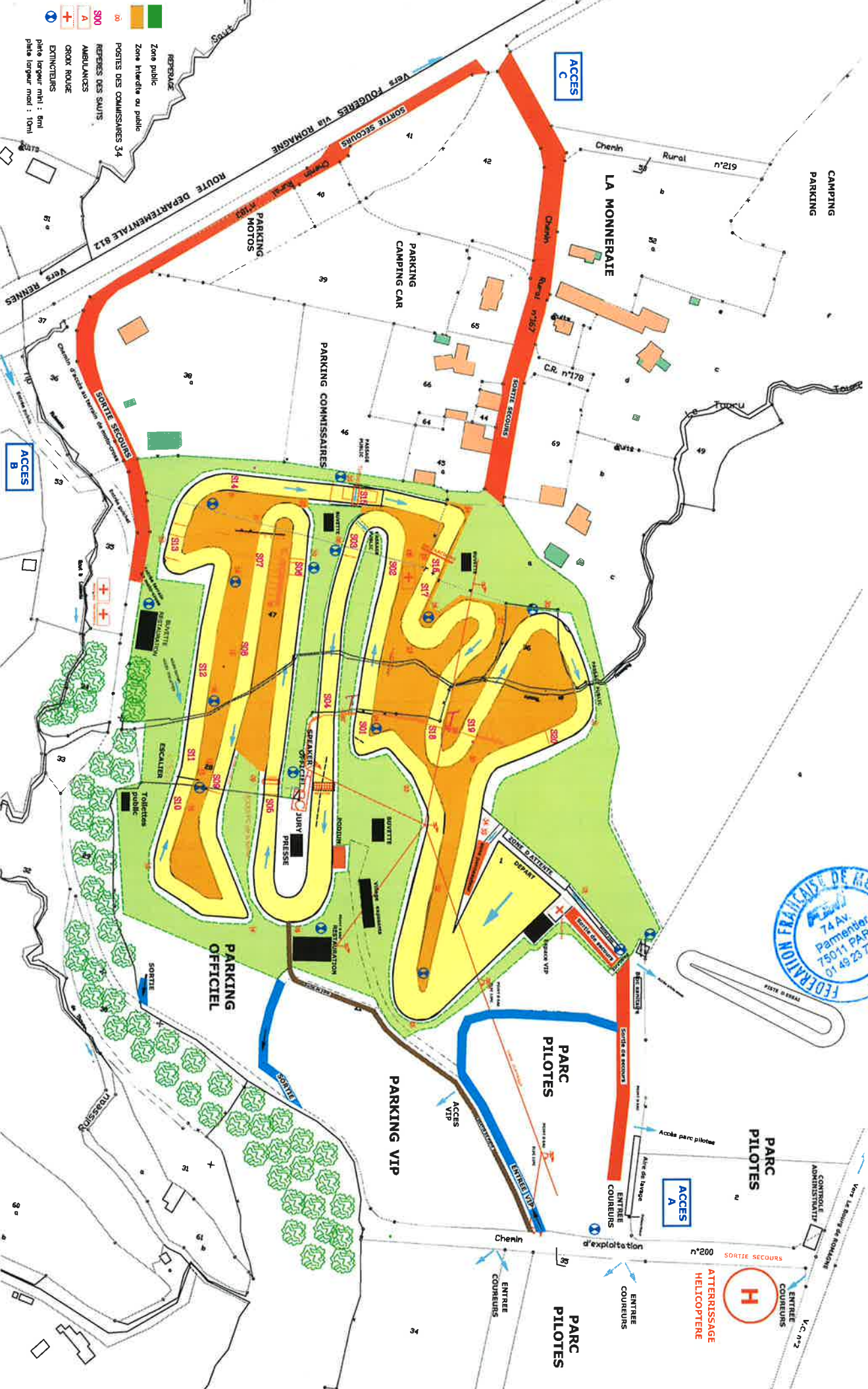
Pause

- 13h 30 H-10 tour de reconnaissance Elite MX2
- 13h40 **Manche Elite MX2 (30' + 2 tours)**
- 14h20 Podium MX2
- 14h 30 H-10 tour de reconnaissance Elite MX1
- 14h40 **Manche Elite MX1 (30' + 2 tours)**
- 15h20 Podium MX2

Pause

- 16h 00 H-1 tour de reconnaissance Finale A
- 16h10 **Manche Finale A (20' + 2 tours)**
- 16h35 Podium Finale A
- 16h40 **Présentation pilotes Super-Finale**
- 17h 00 H-10 tour de reconnaissance Super Finale
- 17h10 **Super Finale (30' + 2 tours)**
- 17h55 Podium Super-finales
- 17h55 Podium Journée
- 18h15 Réunion de jury





- Zone publique
- Zone interdite au public
- POSTES DES COMMISSAIRES 3/4
- AMBULANCES
- CROSS ROUTE
- ENTRÉES
- piste largeur mini : 5m
- piste largeur max : 10m



Voie Le Boulay de Roumagny
 n°200 SORTIE SECOURS
 L.C. n°2

ACCES A

PARC PILOTES

ENTRÉE COURSEURS

ENTRÉE COURSEURS

PARC PILOTES

ENTRÉE COURSEURS

PARKING VIP

PARKING OFFICIEL

PARC PILOTES

ENTRÉE COURSEURS

PARKING VIP

PARKING OFFICIEL

PARC PILOTES

ENTRÉE COURSEURS

PARKING VIP

PARKING OFFICIEL



ATTESTATION DE POLICE D'ASSURANCE

(Articles A331-17 et A 331-18 du Code du Sport)

Souscripteur : **MOTO CLUB DE ROMAGNE**

Concentration ou manifestation assurée : Motocross des 23 et 24 MARS 2013

N° de contrat : référence AMSRE 11/00583 A - PC

Aux conditions générales et particulières du contrat d'assurance de la responsabilité civile pour les concentrations ou manifestations de véhicules terrestres à moteur que le souscripteur s'engage à signer ultérieurement, la compagnie AXA couvre pour la concentration ou manifestation ci-dessus dénommée se déroulant du 23 au 24/03/2013 :

- Les risques prévus par le décret n° 2006-554 du 16 mai 2006

Conformément à l'arrêté du 27 octobre 2006, la garantie est accordée par sinistre jusqu'à concurrence de :

- 6.100.000 € pour les dommages corporels autres que ceux relevant de la responsabilité civile automobile.
- 500.000 € pour les dommages matériels autres que ceux relevant de la responsabilité civile automobile.

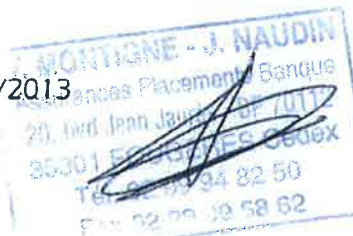
Les garanties du contrat sont conformes à l'ordonnance n° 2006-596 du 23 mai 2006 relative à la partie législative du code du sport.

La présente attestation de police d'assurance est conforme aux exigences de l'article D 321-4 du Code du Sport.

La présente attestation, qui ne peut engager l'Assureur au-delà des limites et conditions du contrat en cours d'établissement auquel elle se réfère, est délivrée sous réserve de la régularisation de celui-ci.

Fait à NANTES, le 24/01/2013

Pour la société,



AGENCE DE FOUGÈRES

20, boulevard Jean Jaurès
BP 70112 - 35301 FOUGÈRES CEDEX
Tél. 02 99 94 82 50
Fax 02 99 99 58 62
E-mail : agence.montigne-naudin@axa.fr
Ouvert de 9 h. à 12 h. 15 et de 14 h. à 18 h. 30
Vendredi de 9 h. à 18 h. 30 journée continue
Fermé le samedi après-midi

AGENCE DE LOUVIGNÉ-DU-DÉSERT

24, rue Lariboisière
BP 32 - 35420 LOUVIGNÉ-DU-DÉSERT
Tél. 02 99 98 02 04
Fax 02 99 98 53 15
E-mail : agence.montignenaudinlouvigne@axa.fr
Ouvert : Lundi de 15 h. 30 à 18 h. 00
Mardi au Vendredi de 9 h. à 12 h. 00 / 15 h. à 18 h. 00
Samedi de 9 h. à 12 h. 00 - Fermé le samedi après-midi

AGENCE DE ST-AUBIN-DU-CORMIER

12, rue de Rennes
35140 ST-AUBIN-DU-CORMIER
Tél. 02 99 39 12 84
Fax 02 99 39 14 67
E-mail : agence.montigne-naudin-staubin@axa.fr
Ouvert tous les jours
de 9 h. à 12 h. et de 14 h. à 18 h. 30
Fermé le samedi après-midi